

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29 NOVEMBRE 2024

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	1
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	1
3. DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET 2024	1

Monsieur Georges JULLIEN, Président, ouvre la séance à 18 heures et procède à l'appel :

Présents : Georges JULLIEN, Mireille MEYNAUD, Marine CHABANNES, Valérie CHARAVIN, Madeleine CIBRARIO, Magali FROSSARD, Marie-Line MULET, Monique ROGGI

Absent excusé : //

Absent : Guy VERMEE

*_*_*_*_*

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marie-Line MULET est élue à l'unanimité.

*_*_*_*_*

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vote : POUR à l'unanimité

*_*_*_*_*

3. DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET 2024

Monsieur le Président expose :

Il convient d'établir la décision modificative n° 3 suivante pour intégrer les amortissements de l'année dans le budget 2024 :

. Section Fonctionnement - dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général

compte 6232 Fêtes et cérémonies : -500€

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

compte 6811 Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles
et corporelles : 500€

. Section Investissement – dépenses :

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

compte 2138 Autres constructions : 500€

. Section Investissement – recettes :

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections

compte 28158 Amortissements autres installations, matériel et outillages
techniques : 500€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration décide :

ARTICLE 1. D'approuver la décision modificative numéro 3 du budget 2024.

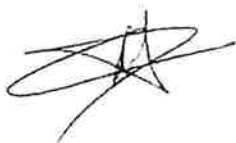
ARTICLE 2. D'abroger la délibération 2024/29 en date du 20 novembre 2024.

Vote : POUR à l'unanimité

*_*_*_*_*

La séance est levée à 18 heures 05.
A Noves, le 29 novembre 2024.

La secrétaire de séance
Marie-Line MULET



Le Président,
Georges JULLIEN

